

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 11 septembre 2025

Date de convocation : 3 septembre 2025
Date d'affichage : 3 septembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Motte d'Aigues, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRONOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-085
Conventions de prêt de biens à des fins d'exposition non commerciale –
Office de Tourisme Sud Luberon**

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Présents :

Robert TCHOBDRONOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOURLAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

Procurations :

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,
Valérie GRANGE donne procuration à Marc JAUBERT,
Pierre AUBOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL,
Jean-Luc BOREL donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,
Romain BRETTÉ donne procuration à Franck LAROCHE,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRONOVITCH

Absents et excusés :

Jacques NATTA, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Nathalie LEBOUC est nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-6,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-033 en date 14 mars 2024 portant création d'une
régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la mission de
service public liée à la compétence « tourisme »,
Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de sa mission de promotion et valorisation du territoire, l'Office de Tourisme Sud Luberon Tourisme dispose d'une vitrine physique dans ses bureaux d'accueil et propose aux professionnels du territoire d'y exposer leurs produits.

A cet effet, il y a lieu de rédiger une convention-cadre afin de fixer les modalités générales applicables aux prêts de biens matériels, non périssables, réalisés par des professionnels locaux au bénéfice de l'Office de Tourisme Sud Luberon Tourisme, dans le but exclusif d'exposition non commerciale au sein de ses bureaux d'accueil.

En application de cette dernière, une convention individuelle sera établie avec chaque prestataire afin de prendre en compte les spécificités et demandes de chacun et définir des dates et durées adaptées.

Ces prêts ne donnent lieu à aucune vente, transaction ou mise à disposition à des tiers.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention-cadre de prêt de matériel à des fins d'exposition non commerciale tel que jointe à la présente ;
- **D'approuver** le modèle type de convention de prêt individuel et modulable tel que joint à la présente ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer ces conventions et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Nathalie LEBOUC



Le Président
Robert TCHOBRENOVITCH

